

# Régimes de travail !

**Sud<sup>85</sup>**  
**Ptt44**

50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes

Tel : 02.51.80.66.80

Fax 0970064048

[sudposte44@orange.fr](mailto:sudposte44@orange.fr)

***Le chantage c'est maintenant, saison 2 !!!***

***Passer d'une logique industrielle à une logique humaine, telle n'est pas leur volonté !***

Sud était reçu vendredi 9 octobre après-midi en audience dans le cadre de la dernière bilatérale. Prochaine audience, la plénière du 13 novembre avec le projet d'accord. La méthode qui consiste à entendre les syndicats en bilatérale et de faire ensuite une présentation en plénière ne permet pas de négocier sur la base d'un texte concret.

**Personne ne doit rester sur le carreau !** Nous avons historiquement mené des luttes collectivement. Aujourd'hui la direction fait tout pour nous diviser, mais nous avons des atouts. Nous avons su les utiliser pendant la négociation PIC, alors tous ensemble, mettons en œuvre les moyens d'action pour faire évoluer ce projet de réorganisation. A l'issue de la présentation du projet d'accord, nous proposons une rencontre intersyndicale pour débattre du projet et de la mobilisation.

**Brigade mixte :** La direction avait annoncé 15 PT, aujourd'hui, il n'en reste plus que 10 ! Nous avons demandé que ces engagements soient respectés.

**Concernant les priorités :** c'est toujours un sujet délicat. Nous avons eu des débats compliqués pendant les négociations PIC et cela avait été tranché en faveur de l'ancienneté administrative. Les agents touchés par des réorganisations restent prioritaires de droit. Evitons donc de changer les règles à chaque réorganisation.



**Un projet d'accord sera présenté le 13 novembre. Pour SUD, cela ne saurait être la version définitive.**

**La négociation doit se poursuivre !**

Nous avons donc pris position pour garder le système en vigueur : 1- Avis médical/Handicap, 2- Nuit1 et PDDC2, 3-Autres sur la base de l'ancienneté administrative.

**Ppdc 2 :** Nous avons organisé un vote avec la CGT sur les horaires. Pour le moment, le régime paraît acceptable pour une majorité d'agents

✚ Sur le cycle : Aucun vendredi de repos sur le cycle proposé. Nous avons consulté les agents qui souhaitent changer un mardi contre un vendredi, en semaine 7. La direction ne semble pas faire un point de blocage sur cette question.

✚ Sur reliquats de congés : Nous sommes intervenus pour demander que les agents ayant déjà posé leurs reliquats en fonction de leur cycle actuel ne perdent pas de jours de congés s'ils changent de cycle. La direction a clairement indiqué qu'elle était d'accord.

- Compensation des pertes de repos de cycle : Nous avons demandé l'application des mesures indemnitaires de CQC.
- Promotion 2.2 ou 2.3 pour les référents GRE et Carré Pro. ? Nous avons interpellé la direction sur cette question. Pas de réponse claire de la direction qui va voir....

Attention, ces évolutions sont bien évidemment liées à la signature d'un accord PPDC et nuit 1. Sans accord, c'est retour à la case départ !

**Nuit 1, l'acharnement :** La direction continue de vouloir imposer son changement d'horaires, au mépris de la volonté des agents.

Ils nous font le coup du « Vous n'avez pas compris », la dérogation des 8h15 de vacation est maintenue, c'était cela qui était négociable, c'était le cadeau ! **En décodé c'est, « estimez-vous heureux de garder votre dérogation et... d'avoir du boulot, alors 30 minutes, quand même..».** On ne doit pas avoir la même conception de la négociation.

Bref, c'est toujours une fin de non-recevoir, la direction refuse toujours de négocier les horaires .

**Fin de service :** Elle indique qu'une partie du personnel finirait à 6h00. Sur cette question, nous connaissons la notion « d'arrangements » qui ne sont jamais respectés. Pour Sud, Cela doit se traduire par écrit, dans le projet d'accord.

**30 minutes du dimanche :** Il est inadmissible que les agents perdent 30 minutes de compensation le dimanche en raison d'une réorganisation imposée. Nous avons donc exigé que le cumul de ces 30 minutes soit arrondi à deux vacations de moins et intégré dans le cycle. La direction dit étudier cette demande, à voir le 13 novembre.....

Nous avons aussi demandé l'alignement sur CQC pour une prime de décalage d'horaire.

**Concernant le cycle :** Nous avons exigé l'alignement sur le cycle de la nuit 2 (entre autre, le nombre de vendredi). Pour le moment, La direction s'arc-boute sur la logique industrielle, c'est niet !

Dixit le responsable production «: j'ai du trafic qui est plus important le vendredi, donc je mets plus de vendredi dans le cycle, c'est logique, sinon j'aurais trop de monde le lundi, mardi etc...» ! **En cas de non accord ?** « Ce serait 22h15-6h15 et prise de service retardée à 23h08 le dimanche » !

La prise en compte des aspirations humaines, de l'équilibre vie au travail/vie professionnelle, elle est où ? La prise en compte de l'avis des agents elle est où ? Faute d'avancer le 13 novembre, nous n'aurons pas d'autre choix que d'aller au-delà des préavis de grève de 59 minutes.

**Concernant les promotions :** Nous avons proposé, de mettre en place un renfort en effectif de la nuit 2 sur la base du volontariat avec des incitations. Quand nous parlons d'incitations, nous pensons, aux primes, à la promotion. Notre revendication qui permettait d'éviter des changements imposés a été rejetée.

Aujourd'hui la direction semblerait ouverte à une discussion sur la promotion. Nous n'allons pas revenir sur le 2.1 grade de base, cela fait partie de nos gênes... Pour autant, si une avancée doit avoir lieu sur ce sujet, **elle doit permettre que plus personne ne soit sur des niveaux de fonction ACC12 ou APN1.**

Pour conclure sur la nuit : Nous rappelons que de nombreux agents ont fait des requêtes sur le tarif de l'heure de nuit et qu'ils attendent depuis des mois une réponse qui tienne la route. Nous revendiquons qu'une régularisation soit traitée dans le cadre de ces négociations

**Rendez-vous le 13 en HIS unitaire nuit, pour débattre du projet d'accord, de l'action et des revendications**